
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SALIGNAC**

SEANCE DU 5 JUIN 2023

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS	CONVOCATION DU 30/05/2023 AFFICHEE LE 30/05/2023
15	12	12	

D.C.M. N° 32/2023

OBJET DE LA DELIBERATION : EAU ASSAINISSEMENT – TARIFS AU 1^{er} JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mme Angélique EULOGE, Maire.

PRÉSENTS : Mmes EULOGE, FONTIN, HEYRIES, BLANC,
MM. DELSARTE, IZOARD, ESCLANGON, NICOLA, MICHEL J-François, MAUREL, DELACROIX et
DUSSAILLANT

ABSENTS EXCUSES : Mme MARTINEAU et M. MICHEL Gérard

ABSENT : M. MOULLET

M. MAUREL Nicolas a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de SALIGNAC, peut délibérer.

Mme le Maire rappelle à l'assemblée :

- que le service assainissement de l'eau est géré en régie municipale et fait l'objet du vote d'un budget annexe,
- que les tarifs actuels sont :
- *abonnement annuel par logement raccordé au réseau de collecte des eaux usées* 35.00 €
- *m3 d'eau assaini* 0.90 €
- *Raccordement au réseau de collecte des eaux usées (par m2 de surface taxable construite)* 14.00 €

Elle précise également que :

- le budget « assainissement » 2023 voté le 6 avril dernier nécessite pour la section de fonctionnement le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal de la commune d'un montant de 5 909.85 €,
- les tarifs du service assainissement n'ont pas été revus depuis le 1^{er} janvier 2017,
- qu'il est de notre obligation de tendre vers un équilibre budgétaire de ce service,

Pour ces motifs elle propose donc de fixer les tarifs de l'assainissement collectif aux montants suivants :

- abonnement annuel par logement raccordé au réseau de collecte des eaux usées 40.00 €
- m3 d'eau assaini 1.05 €
- Raccordement au réseau de collecte des eaux usées (par m2 de surface taxable construite) 17.00 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **approuve** une augmentation des tarifs de l'assainissement collectif aux montants ci-dessous :
- abonnement annuel par logement raccordé au réseau de collecte des eaux usées 40.00 €
- m3 d'eau assaini 1.05 €
- Raccordement au réseau de collecte des eaux usées (par m2 de surface taxable construite) 17.00 €
- **dit** que ces tarifs seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme
Le Maire,
A. EULOGE